Buletin de jurisprudence constitutionnelle

Commission de Venise





LA COMMISSION DE VENISE

La Commission européenne pour la démocratie par le droit, connue également sous le nom de Commission de Venise, a été créée en 1990 sous la forme d'un Accord partiel du Conseil de l'Europe. Il s'agit d'un organe consultatif qui coopère avec les Etats membres du Conseil de l'Europe et les Etats non membres. Elle se compose d'experts indépendants dans les domaines du droit et de la science politique, dont les tâches principales sont les suivantes:

 aider les nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale à créer de nouvelles infrastructures politiques et juridiques;

- renforcer les structures démocratiques existantes:
- promouvoir et renforcer les principes et les institutions qui sont l'essence d'une vraie démocratie.

Les activités de la Commission de Venise comprennent, entre autres, des recherches, des séminaires et des avis juridiques sur des questions comme les réformes constitutionnelles, les projets de constitutions, les lois électorales, la protection des minorités, la collecte et la diffusion de la jurisprudence des cours constitutionnelles européennes.

SOMMAIRE

Afrique du Sud	275	Irlande	343
		Italie	346
Albanie		Lituanie	351
Allemagne	288		
Argentine	291	Notvege	
Autriche	293	Pays-Bas	
Bélarus	296	Pologne	361
Belgique	305	Portugal	369
Bulgarie	309	République tchèque	370
Canada		Roumanie	374
Chypre		Russie	375
Croatie		Slovaquie	380
Danemark		Slovénie	384
Espagne		Suède	391
Estonie		Suisse	391
Etats-Unis d'Amérique	332	Turquie	395
Finlande	335	Cour de Justice des Communautés européennes .	395
France		Cour européenne des Droits de l'Homme	409
Grèce		Thésaurus systématique	419
Hongrie		Index alphabétique	431
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			